Le « Plume-Tambour »

Bulletin trimestriel d'informations municipales de Villiers-Sous-Grez

Mai 1996 - Numéro 3

Le mot du Maire

Nous venons de traverser un hiver rigoureux qui a couvert notre village de son grand manteau blanc à plusieurs reprises. Les habitants souvent désemparés devant les difficultés de la circulation remercient les employés communaux ainsi que M. Didier Viratel des efforts consentis pour le déneigement de notre voirie communale.

Les réunions familiales se sont beaucoup animées au sujet de l'école si bien que chacun croyant détenir la vérité la proclame publiquement. Combien d'inexactitudes ?

Une seule information est officielle : le Conseil municipal a pris ses décisions à la majorité en votant le Regroupement Pédagogique Intercommunal ainsi que la répartition des classes sur laquelle une partie de la population est très partagée. Il reste par ailleurs beaucoup de problèmes à résoudre et vos pétitions sont là pour nous le rappeler. Utilisons nos énergies pour réussir la prochaine rentrée scolaire, montrons que Villiers-sous-Grez sait faire de grandes choses avec peu de moyens.

Le printemps est propice au développement d'activités d'embellissement auxquelles vous avez participé par l'intermédiaire du concours d'idées lancé en février.

Enfin, nous vous soumettons un petit questionnaire qui permettra à l'équipe rédactionnelle du *Plume-Tambour* de connaître vos réactions et vos suggestions. Un grand bravo à tous nos journalistes en herbe ! Jean-André MORIN

P.S. Des difficultés techniques ont retardé la parution de notre publication, vous voudrez bien nous en excuser.



Aprés les vœux du maire, le vin d'honneur.

Étaient invités : le personnel communal, les corps constitués, le Conseil municipal, les membres extérieurs des commissions municipales.

Sommaire

- Editorial, *Jean-André Morin* 1
- Divers 2
- compte rendu des conseils municipaux 3
- compte rendu de la commission J & S, *P. Beaudoin* . . 8
- Ils nous ont rendu visite *Annie Union* 9
- Les acteurs du village, *Jean-Paul Clément* 9
- Bloc-note, *Annie Union, Janine Herisson, Régine Guillin* . . 10
- Vie des associations 12
- Agenda 12

Directeur de publication :
Jean-André Morin, maire de Villiers-sous-Grez

Comité de rédaction
rédacteur en chef : Jean-Paul Clément
rédactrice en chef adjointe : Annie Union
membres : Régine Guillin, Janine Hérisson, Bernard Darré & Gérard Magnes

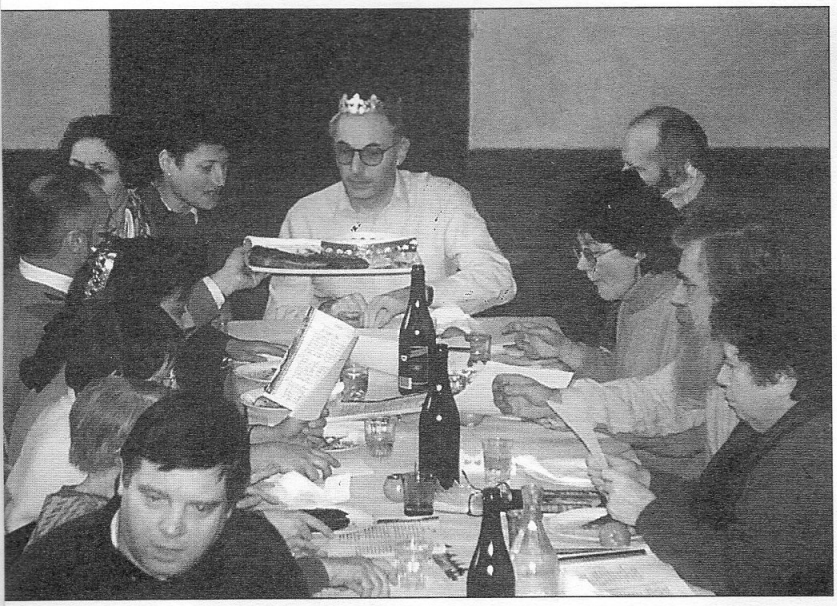
avec la collaboration de : Anne-Marie Clément & Michel Union

Photographie : Philippe Beaudoin & Annie Union

Photogravure et mise en page : Gérard Magnes

Impression : les élèves de la section industries graphiques du lycée André-Malraux de Montereau

Vive le Roi...
Daniel Szymanski



Résultats du concours d'idées pour embellir Villiers-sous-Grez

Les projets présentés par Isabelle Vocelle, Yves Mahieu et Alain Bonnot ont été retenus par le jury.

L'aménagement des sites suivants sera réalisé peu à peu :

– le jardin du ginkgo biloba (I. Vocelle)
– l'ancienne mare (Alain Bonnot)
– le carrefour des rues de l'Égalité, Croix-Lambert et Garenne (I. Vocelle)
– la place de l'Église (Y. Mahieu)
– l'arrêt de bus Croix-Lambert (I. Vocelle)

Un très grand bravo à Isabelle Vocelle pour les très bons projets qu'elle a présentés et un grand merci à tous les participants. Annie Union

Divers

Poème chinois

D'abord, il y a tout en bas les faux seigneurs, et je ne parlerais pas de ceux-là, car ils se croient supérieurs aux simples.

Au-dessus, il y a les simples.

Au-dessus des simples, il y a les vrais seigneurs, et, parmi les vrais seigneurs, il y a les seigneurs de la parole, mais la parole est creuse, comme un corps sans âme.

Au-dessus, il y a les seigneurs de la pensée, mais la pensée est vaine, comme une âme "inincarnée".

Au-dessus, il y a les seigneurs du geste, et, le geste est l'équilibre de l'âme avec le corps.

Au-dessus, il y a les seigneurs de l'esprit, et l'esprit domine le geste, car il existe sans être matériel.

Au-dessus, il y a les seigneurs de l'âme, parce que'ils ont pour aspiration d'être des simples, et, parce que, ainsi le cercle est refermé.

Ce très beau poème a été remis par M^me^ Hugues ; il est extrait du film La cloche tibétaine *dont le sujet était l'expédition de la croisière jaune, faite par Citroën à travers l'Afganistan, le Tibet et la Chine dans l'entre-deux guerres.*

Nos joies et nos peines

Bienvenue à deux très belles demoiselles : Margaux Ribaud née le 16 février à Fontainebleau et Marie Sourdille née le 21 février à Fontainebleau.

Tous nos voeux de bonheur à Arnaud Touchard et Émilie Mills mariés le 24 février .

Nous avons eu la tristesse de perdre Henry Peter Pooley le 5 février à l'âge de 84 ans .

Que toute notre compassion et notre sympathie entourent la famille de Daniel Neveu, décédé le 9 avril.

Compte rendu du Conseil municipal du 15 décembre 1995

Le compte rendu de la réunion du 4 décembre est approuvé.

Ajout à l'ordre du jour :
– création de la ligne de transport RPI
– soutien à la mairie de Grez-sur-Loing pour l'aménagement de la traversée de la RN 7 à hauteur du château d'eau de Grez.

Calendrier des prochaines réunions :

– lundi 8 janvier à 20 heures
– vendredi 9 février à 20 heures
– lundi 4 mars à 20 h 30
– vendredi 29 mars à 20 h 30 (budget primitif)
– lundi 29 avril à 20 h 30
– jeudi 23 mai à 20 h 30
– lundi 24 juin à 20 h 30

Aménagement carrefour RN 7

Le Maire donne compte rendu de la réunion organisée à la mairie de Grez-sur-Loing entre les services DDE de Nemours et Fontainebleau et les représentants des communes limitrophes, des piétons et des commerçants de Grez.

Il a été proposé l'étude de la création d'un sens giratoire au niveau de la déviation de Moncourt et la suppression de toutes les autres traversées de la RN 7.

Le Conseil donne son soutien à ce projet.

Transport RPI

Le Conseil municipal demande la création d'une ligne de transport entre Recloses et Villiers-sous-Grez pour le RPI avec 4 voyages en semaine et 2 le samedi.

Contrat rural vestiaire

L'opération consiste en la rénovation intérieure du vestiaire.

Le cabinet Warnery a établi le cahier des charges et lancé l'appel d'offres pour les lots suivants : isolation, chauffage ventilation, électricité, peinture extérieure. Les employés communaux exécuteront les peintures intérieures.

Sports à Villiers

– Jeux forestiers organisés par l'Entente sportive de la forêt le 30 juin. M. Philippe Beaudoin assure les relations commune/ESF. Des stands d'exposition ou d'information seront ouverts à cette occasion. L'ESF sollicite les bonnes volontés villaronnes.

– Budokaï : la commission des sports fait état de la demande d'utilisation à l'année de la grande salle du foyer pour la pratique du budokaï. La commission gestion foyer est sollicitée pour étudier les modalités de cette demande pour la prochaine réunion de Conseil.

– Tournoi de football : samedi 1 juin 1996. La commission sports est chargée d'organiser le tournoi amical avec 4 équipes : barreau de Paris, équipe corporative, ESF vétéran et équipe de Villiers.

– Auberge de jeunesse : la commission animation est chargée d'étudier l'évolution possible de tous les problèmes liés à l'hébergement des touristes et groupes de promeneurs (auberge, gîtes, chambre d'hôte, etc.)

Achat de matériel

Le Conseil décide d'investir dans le matériel d'équipement suivant : 2 aspirateurs (1 école, 1 foyer), 1 réfrigérateur pour la mairie, 1 tronçonneuse légère pour faciliter les travaux municipaux.

Compte rendu du Conseil municipal du 8 janvier 1996

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté

Une minute de silence a été observée pour honorer la mémoire de M. François Mitterrand.

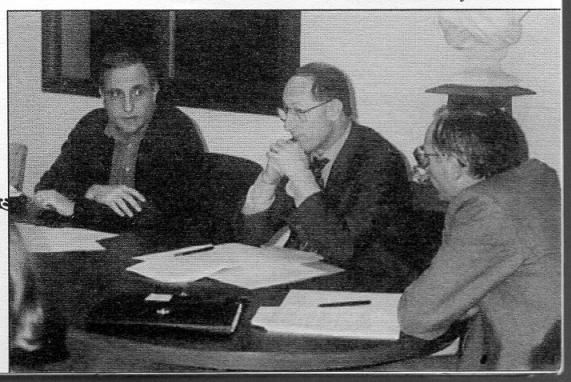
Informations

M. le Maire :
– donne lecture de la lettre de démission de M. Jean Mayoud conseiller ; elle sera transmise à la Préfecture.
– le contrat de travail CES de Pascal Barnier expirant le 15 février 1996, M. le Maire demande que le Conseil réfléchisse sur la suite à donner ;
– communique le rapport de visite du service sécurité incendie signalant que les prises de points d'eau de la rue Creuse et de la rue de l'Église ne sont pas normalisées ;
– signale qu'une note d'information sur la politique départementale de l'Éducation nationale a été transmise à tous les conseillers ;
– donne notification du jugement de la Cour des comptes déclarant sains les comptes de la commune se rapportant aux exercices 1990 à 1993 ;
– informe que le syndicat des transports de Nemours organise une journée sécurité dans les transports scolaires, lundi 22 janvier 1996 à partir de 10 heures à la gare routière du syndicat des transports ;
– signale la mise en révision du POS de la commune de Grez-sur-Loing et demande communication du dossier.
– indique l'ouverture d'une enquête publique en mairie de La Chapelle-la-Reine du 4 janvier au 15 février 1996 concernant le plan départemental de traitement des résidus ménagers ;
– rappelle que M. Didier Julia fera sa visite annuelle à Villiers jeudi 25 janvier 1996 à 20 h 30, et demande aux conseillers de transmettre leurs questions éventuelles avant le 20 janvier ;
– indique l'information téléphonique de M. Delaplace (spécialiste en voirie et contrat triennal) : les subventions sont gelées jusqu'à modification des modalités.

Gestion du foyer

Le Conseil vote à l'unanimité que :
– le contrat de location du foyer s'applique aux vendredi, samedi, dimanche, jours fériés et veille de jours fériés ;
– les locations en semaine restent à la discrétion du Conseil municipal ou de M. le Maire ;

Didier Julia, Député de Seine-et-Marne et vice président du Conseil régional, entouré de Jean-André Morin et Daniel Szymanski.



– dans le cadre du paragraphe précédent, la salle du foyer rural est attribuée à Budokaï Nemours tous les mardis de 18 heures à 20 heures pour un montant annuel forfaitaire de 1000 F ;
– la salle des anciens est ouverte à la location exclusive des Villarons moyennant la somme de 100 F (la consommation de repas chauds n'est pas autorisée).

Comité ATM

Une approbation morale du Conseil est donnée pour la création d'un comité de programmation ATM (Atelier Théâtre et Musique) dans le cadre du développement culturel entrepris par le Conseil général.

Finances

La prime de fin d'année du personnel non titulaire votée à l'unanimité sera appelée *complément de rémunération.*

Orientation budgétaire : les vice-présidents des commissions sont invités à transmettre leurs besoins financiers pour fin février.

Bois privés

Achat d'une parcelle de bois : suite au courrier de Maître Bornet notaire de La Chapelle la Reine, le Maire charge Alain Champion et Didier Viratel de négocier le prix d'un terrain cadastré section AC, n° 43 (rocher Saint Etienne).

Contrat rural

Le Conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les actes relatifs aux travaux de rénovation du vestiaire du stade.

Compte rendu du Conseil municipal du 9 février 1996

Le compte rendu du Conseil du 8 janvier 1996 est approuvé après l'exposé de M. le Maire sur le suivi du dossier Budo.

Budo

L'association Budo de Villiers-sous-Grez et de Nemours a remis en mairie les documents officiels :
– de leur affiliation avec numéro d'adhérent à la fédération française de Kick Boxing Full Contact ayant son siège à Angonville (Eure) ;
– de leur contrat d'assurance pour tous les pratiquants de ce sport ;
– la fédération est agréée par la jeunesse et sports (JO du 29/02/1994).

Ce dossier trouvera son épilogue par la mise au point d'une convention entre l'association et la mairie.

Informations

Budget

Les commissions remettront à M^me^ Surget leur budget prévisionnel. Celui-ci sera le sujet des deux prochains conseils. Parmi les équipements à envisager, nous pouvons dès à présent penser à :
– l'achat d'un tracteur et de ses outils ;
– l'informatisation de la gestion de la mairie ;
– l'amélioration de l'accueil du public assistant aux conseils municipaux en faisant ces réunions dans la salle des mariages.

Animations

• Le comité ATM (Atelier Théâtre et Musique) chargé par le Conseil municipal de réaliser la programmation de spectacles de qualité est composé de quatre professionnels : Isa Mercure, Gilles Guillot, Laurence Leroy, Bernard Leroy. Ils se feront épauler dans leur tâche par un habitant sensibilisé au développement culturel du village.

• L'Amicale Villaronne a mis à la disposition des jeunes le poste de télévision et le magnétoscope utilisés auparavant pour les cours d'anglais. Le Conseil municipal remercie l'association en leur nom.

Pierre Bacqué, conseiller général, et Jean-André Morin, maire de Villiers, entourés de Jean-Paul Clément et Didier Viratel, conseillers municipaux.



Réseau eau-assainissement

La commission eau-assainissement a reçu les responsables de la société SAUR. Les équipements de la commune sont en bon état, les analyses d'eau et le traitement des rejets sont conformes à la réglementation. Des travaux de protection des machines de traitement sont à réaliser dans l'année. En ce qui concerne la sécurité incendie, suite aux observations reçues, contact sera pris avec les pompiers.

Visite du Conseiller général et du Député

Au cours des visites de M. Pierre Bacqué et Didier Julia des renseignements ont été demandés quant à l'octroi de subventions de la part du département et de la région en ce qui concerne les travaux à envisager (construction d'école, rénovation de bâtiments anciens, installations sportives, aménagement de village...).

Cantine

La commission gestion cantine a reçu M. Le Guen, gestionnaire de la société Générale de Restauration. Elle étudiera la proposition de convention pour la fourniture des repas.

Vente de pain pendant les congés

M. le Maire signale que la boulangerie sera fermée du 6 mars au 13 mars 1996. Un dépôt de pain sera mis à la disposition des habitants toutes les matinées dans l'annexe du foyer rural comme l'an dernier.

Inventaire église

Deux membres du Conseil municipal et les habitants connaissant le patrimoine paroissial et communal aideront M. le curé pour l'établissement de l'inventaire concernant l'église.

Travaux foyer

Suite à l'expertise concernant la pose des doubles vitrages au foyer rural, les joints défectueux seront remplacés le 19 février, des essais d'étanchéité à l'eau seront faits à la suite ainsi que tous les travaux de mise en conformité si ces essais sont satisfaisants.

Travaux de voirie

• M. le Maire communique au Conseil municipal la lettre de M^me^ Schmaltz et de ses voisins, signalant le mauvais état

de la rue Creuse. De nombreux travaux sont nécessaires (réseaux eau-assainissement, trottoirs, etc...) et ne pourront intervenir qu'après l'acquisition de parcelles riveraines. Le budget voirie ne permet pas ces travaux dans l'immédiat.

• Après étude de la demande faite par M. Da Silva, 45 rue de l'Église, le Conseil municipal refuse, à l'unanimité, l'enfouissement d'une citerne à gaz sur le domaine public.

Délibérations

Emploi communal

Emploi CES : Le Conseil décide d'employer M. Pascal Barnier en contrat à durée déterminée, pour une durée de trois mois pendant vingt heures par semaine. L'incidence financière sur le budget décidera d'une reconduction possible après cette période.

Entretien des espaces verts

• Aménagement du rond point du tilleul/station d'épuration : après étude de deux devis, le Conseil municipal décide que ce lieu sera décoré par le personnel communal, ce qui réduira le coût au seul achat des plantes.

• Entretien des tilleuls. L'élagage des tilleuls de l'ancienne mare et ceux situés au carrefour des rues de Larchant/Nemours/Église sera effectué par les employés communaux.

Les autres sites seront réalisés après les conseils avisés de M. Cudrax, agent local de l'ONF.

• La commission embellissement présente le texte du règlement du concours d'idées en vue d'embellir le village. Le Conseil l'adopte et mandate M^me^ Union pour la mise en place auprès de la population.

Syndicats

• Le Conseil accepte l'adhésion des communes du district de la région de Moret-sur-Loing au sein du comité syndical intercommunal de transports du sud Seine-et-Marne.

• Les conseillers sont invités à prendre connaissance des dossiers : schéma départemental des ordures ménagères, schéma directeur de Fontainebleau SIEP et à transmettre leurs questions aux délégués de ces syndicats.

Lettre ouverte à la municipalité

Quelques habitants demandent, par l'intermédiaire d'une pétition, un complément d'information au sujet de l'organisation du Regroupement Pédagogique créé entre les communes de Villiers-sous-Grez et Recloses.

La commission école élargie à tout le Conseil invite les délégués des parents d'élèves, les instituteurs et les rédacteurs des pétitions à participer aux prochaines réunions de travail.

Compte rendu du Conseil municipal du 17 février 1996

Ordre du jour : Regroupement Pédagogique, maintien de la décision du 4 décembre 1995.

Monsieur le Maire prend la parole et rappelle les faits :

Avant le 4 décembre 1995 tous les partenaires ont été consultés par les membres du Conseil municipal : réunion de commission, réunion publique, questionnaire aux parents pour ne citer que les actions du Conseil élu le 18 juin 1995.

Cela a permis de débattre de l'opportunité de la création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) entre les communes de Recloses et de Villiers-sous-Grez.

La décision, si longtemps repoussée, votée le 4 décembre, est représentative de l'opinion publique telle qu'elle apparaît dans le résultat du questionnaire rendu par les parents d'élèves ainsi que de la demande faite par les parents d'élèves au Conseil d'école du 29 novembre 1994.

La répartition des classes, deux dans chaque village, est intervenue après avoir entendu les motifs du choix de chacun des conseillers municipaux.

Cette décision est celle du Conseil municipal qui a affirmé par ce choix son entière adhésion au Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Les délibérations et statuts ont été transmis aux organismes adéquats.

Les services administratifs de l'Éducation nationale ont pris en compte les délibérations des deux communes. L'aménagement des postes d'enseignants et des quatre classes à deux niveaux est programmé pour la rentrée septembre 1996.

La Sous-préfecture attend l'arrêté de l'Éducation nationale pour entériner la création du syndicat et commencer l'étude des transports avec les services spécialisés.

Pour la partie communale, la mise en place du regroupement entraîne plusieurs modifications dans la vie courante de tous les utilisateurs.

Une pétition de 137 signatures soutient le regroupement, nous demandant de résoudre au plus vite les problèmes de transports, de cantine, d'horaires et de sécurité pour que la rentrée scolaire de septembre 1996 se fasse dans de bonnes conditions.

Le Conseil est réuni aujourd'hui afin de décider du maintien des décisions prises le 4 décembre 1995 ou de leur modification.

Monsieur Orts lit le compte rendu officiel de la réunion de la commission école, élargie à tout le Conseil à laquelle étaient invités les enseignants, les représentants des parents d'élèves et les pétitionnaires.

Le Maire propose au Conseil de voter à bulletin secret pour répondre à la question : maintien de la décision du 4 décembre 1995 : création du RPI, deux classes dans chaque commune, maternelle à Villiers avec personnel adéquat, quatre transports scolaires journaliers.

Le Conseil vote à main levée : 0 voix contre, 14 voix pour le vote à bulletin secret.

Avant de commencer le scrutin le Maire engage les conseillers à faire connaître à l'assemblée les informations recueillies dans la semaine :

– M^elle^ Clostre a reçu la notification de fermeture du poste qu'elle occupe ;
– M. le Maire déclare qu'un car sera mis gracieusement à la disposition du RPI pour effectuer une journée porte ouverte.

MM. Alain Champion et Daniel Szymanski contrôlent les opérations de vote qui se déroulent dans le bureau du Maire puis effectuent le dépouillement : 5 (cinq) voix pour la

modification, 9 (neuf) voix pour le maintien de la décision du 4 décembre 1995.

M. le Maire prend acte de ce résultat puis relit les articles des statuts du syndicat. Le Conseil lance un appel à candidatures afin d'élire lors de la prochaine réunion les 3 délégués titulaires ainsi que le délégué suppléant (article 4).

Le Maire lève la séance à midi après avoir convoqué la commission école pour une réunion le 20 février à 20 h 30.

Compte rendu du Conseil du 29 mars 1996

Le compte-rendu du précédent Conseil est adopté sans modification.

Rapport des vice-présidents de commissions et délégués des syndicats de l'activité du mois écoulé.

Formation du personnel

J.R. Leroy et P. Viratel sont satisfaits de leur stage "réalisation et entretien d'espaces verts et massifs fleuris" effectué les 20 et 21 mars.

A. Virmout suivra une initiation à l'informatique du 1 au 4 avril. M. le Maire et la secrétaire de mairie ont assisté à la démonstration du logiciel de gestion de la société Mairistem. Cet équipement sera indispensable pour le changement de comptabilité imposé par les pouvoirs publics à partir du 1er janvier 1997.

Travaux

Vestiaires : l'entreprise Bouillac est choisie pour réaliser le lot électricité-chauffage-ventilation (50 885 HT soit 61 367 F TTC). L'engagement avec les entreprises Léger lot isolation (27 988F HT soit 33 754F TTC) et Huileux lot peintures (5 784F HT soit 6 975F TTC) est confirmé.

Foyer : étanchéité structure bois-vitrerie. Les essais effectués le 11 mars donnent satisfaction. Avant d'entreprendre la réalisation de l'ensemble, l'entreprise Fortier devra fournir un planning de phasage de ses interventions, pour accord. Le joint préconisé par l'expert judiciaire est unique pour ses qualités de liaison bois-verre. Un courrier sera adressé à l'architecte pour rechercher une meilleure intégration de la couleur claire de ce joint dans la structure bois.

Église : La commission se réunira le 30 mars afin d'enclencher le dossier (opération numéro 4 du contrat rural) et se rendra sur les lieux.

École : La commission accompagnée de l'architecte M. Warnery visitera les bâtiments existants afin d'étudier un projet de rénovation dans le but de supprimer les préfabriqués et de rendre les locaux plus fonctionnels. Mme Surget demande que soit consulté M. Pompée, D.D.E.N. attaché à la commune.

Regroupement RPI

Les délégués ont rencontré : – le 18 mars à Fromont M. Augé président du RPI de Guercheville qui leur a présenté le fonctionnement et le budget de son regroupement ; – le 24 mars, à Villiers, M. Rausch, responsable des transports SAMTA, pour effectuer le futur circuit de ramassage afin de définir les points de montée et de descente, la durée du trajet.

Collège

Les délégués donnent pouvoir au président pour signer la convention permettant la concrétisation des travaux d'extension prévus depuis quelques années, construction de classes permettant d'accueillir dans de bonnes conditions 600 enfants au lieu de 400 (actuellement ce collège est fréquenté par plus de 500 élèves). La participation communale aux frais de fonctionnement est fixée pour l'année 1996 à 47 F par habitant et 467 F par élève.

Jeunes

La fréquentation de la salle par les jeunes gens ne pourra se poursuivre que dans le respect du matériel communal, des plantations et des espaces verts, dans le cas contraire le Conseil limitera les heures d'accès.

L'utilisation de la cour de l'école est strictement réservée à l'usage des élèves, M. Bonhomme rappellera cette règle à tout contrevenant empruntant ce passage.

Électricité

Le syndicat a décidé à l'unanimité de subventionner à 60 % les travaux d'enfouissement de lignes électriques après acceptation des dossiers. Les travaux annexes tels que raccordement des abonnés, éclairage public, téléphone ne sont pas pris en charge par le syndicat. Par ailleurs l'énorme transformateur rue de la Croix-Lambert sera remplacé dans le courant de l'année par un appareil moins haut d'une puissance adaptée aux besoins des riverains.

SIEP

Lors de la réunion du 27 mars, les délégués insistent auprès de M. Aubert, urbaniste, pour que dans le texte et la cartographie du schéma d'aménagement de la région de Fontainebleau ne figure que les carrières existantes. Toute allusion écrite ou dessinée de nouvelles carrières ou de gisement pourrait entraîner le refus de signature du projet par les élus.

Ordures ménagères

Dans l'attente de l'arrêté du Préfet autorisant l'extension sur 3,5 ha de la décharge de Château-Landon, le syndicat a renouvelé le contrat avec la société Coved pour l'enlèvement et le traitement des O.M. jusqu'en 2002 au tarif de 145 F la tonne (85 F en 1995). En cas de refus d'extension nos déchets seront acheminés dans une autre décharge pour un tarif d'environ 330 F la tonne.

Le Conseil décide de voter en recettes la totalité de la dépense.

Base de Buthiers

Les enfants de nos communes pourront fréquenter l'établissement tous les mercredis ainsi que pendant les petites vacances de 8 h à 18 h pour un coût de 60 F par jour (animation, repas, goûter). Le syndicat des transports s'engage à financer les déplacements par la mise en place de cars pour une période d'essai de 6 mois.

Eau

La vérification du réseau de distribution a permis à la Saur de détecter puis de réparer deux fuites : l'une de 2,5m³/h alimantant l'aire de repos de l'autoroute, l'autre de même importance rue de Nemours et place Neuve. Ces travaux permettront d'améliorer le rendement des installations.

Atelier Théâtre Musique (ATM)

Le Conseil général a voté la subvention de 50 000 F demandée par la commune, les travaux d'aménagements scéniques peuvent commencer.

Voirie

Le Conseil général accepte de subventionner partiellement les travaux demandés dans le contrat triennal de voirie. "L'allée de la cantine" n'étant pas retenue, le Conseil décide de financer les travaux sur ses fonds propres, sans faire appel aux services de la DDE.

L'aménagement des trottoirs de la rue de Larchant sera entrepris dans le courant de l'année 1996, les services de la DDE sont sollicités pour cette opération.

Vote des 4 taxes

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, reconduit les taux existants :

– taxe d'habitation	5,55 %
– taxe foncière sur les propriétés bâties	12,48 %
– taxe foncière sur les propriétés non bâties	40,43 %
– taxe professionnelle	7,63 %

produisant une recette pour la commune de 1 088 388 F

Sur proposition de M. Alain Champion, le Conseil décide à l'unanimité de demander aux services des contributions directes la mise à jour de toutes les bases locatives des propriétés bâties et non bâties afin d'établir l'équité car aucune révision totale n'a été effectuée depuis plus de 10 ans.

Budgets

À compter du 1er janvier 1996 les communes doivent établir des budgets indépendants du budget communal pour l'eau et l'assainissement en conservant le même principe : annualité, équilibre des sections fonctionnement et investissement.

Budget eau

Il concerne toutes les recettes et dépenses affectées au puits de pompage, pompe, réservoirs, canalisations jusqu'au compteur du particulier.

Tous ces équipements représentent une immobilisation de 765 314 F que le Conseil décide d'amortir sur 20 ans soit 38 250 F annuel.

Le solde du remboursement de l'emprunt réalisé pour la construction de ces biens, contracté en 1975, s'élève à 412 908 F pour une annuité de 26 221 F en capital et 40 259 F en intérêts.

La recette de la surtaxe communale sur la vente de l'eau (1,8647 F par m³) produit une recette de 93 000 F pour environ 50 000 m³ facturés. Son montant permet d'équilibrer le budget eau 1996.

Le Conseil adopte le budget qui s'équilibre pour la section de fonctionnement en recettes et dépenses à 100 106 F, pour la section investissement en recettes et dépenses à 59 847 F.

Budget assainissement

Il concerne toutes les recettes et dépenses affectées à la récupération des eaux usées, branchements, tout à l'égout, station d'épuration et zone d'épandage.

Tous ces équipements représentent une immobilisation de 2 015 207 F que le Conseil décide d'amortir sur 60 ans soit 32 835 F annuel.

Le solde du remboursement des emprunts réalisés pour la construction de ces biens, contractés de 1972 à 1994, s'élève à 258 425 F pour une annuité de 33 532 F en capital et 17 167 F en intérêts.

La recette de la surtaxe communale sur l'assainissement (1,30 F par m³) produit une recette de 65 000 F. Ce montant ne permet pas d'équilibrer le budget assainissement 1996. Le Conseil vote une dépense de 85 752 F au budget communal comme subvention d'exploitation au budget assainissement.

La loi impose d'établir l'équilibre dans les 3 ans en limitant les augmentations à 15 %. En conséquence, le Conseil décide d'augmenter progressivement et pendant 3 années consécutives la surtaxe communale qui sera de 1,50F par m³ à partir du 1er janvier 1997 portant le tarif assainissement de 4,95 F/m³ à 5,15 F/m³.

Le Conseil adopte le budget qui s'équilibre pour la section de fonctionnement en recettes et dépenses à 150 752 F, pour la section investissement en recettes et dépenses à 33 585 F.

Budget communal

Toutes les dépenses et recettes afférentes à l'eau et l'assainissement sont transférées dans les budgets expliqués ci-dessus.

L'endettement de la commune s'établit à 0 F, les emprunts étant uniquement destinés à financer l'équipement en eau et assainissement.

Le Conseil arrête la liste des subventions allouées aux associations au titre de l'année 1996:

– FNACA	500 F
– Tennis club de Villiers	4 000 F
– Association sportive scolaire	7 000 F
– Association des boulistes de Villiers	3 000 F
– Amicale Villaronne	6 000 F
– CCAS	20 000 F
– Jeunes sapeurs pompiers	300 F
– Club amitié loisir des aînés de Villiers	1 000 F
– Association des amis du patrimoine	1 000 F
– Société de chasse de Villiers	1 000 F
– ESF	3 500 F
– Comité de défense de Recloses et environs	500 F
– Association les Envahiss'notes	1 500 F
– Divers	700 F

Le Conseil inscrit à la section investissement une somme de 400 000 F destinée à l'achat d'un tracteur et de ses outillages, décide qu'il sera financé par un emprunt auprès d'un organisme bancaire à choisir après étude du marché.

Le Conseil inscrit au budget d'investissement une somme de 50 000 F destinée à l'achat du matériel et logiciel de gestion de comptabilité de la mairie.

Le Conseil adopte le budget qui s'équilibre pour la section de fonctionnement en recettes et dépenses à 2 834 730 F, pour la section investissement en recettes et dépenses à 1 950 250 F.

Indemnités diverses

Le Conseil vote une indemnité de 1 150 F brute diminuée de la CSG et RDS soit une indemnité nette de 1 118,31 F

à Madame Colas pour la gestion du dépôt de pain au mois de février.

Le Conseil accepte d'indemniser M. Didier Viratel des heures de travail effectuées pour les travaux suivants : réfection du container à verres, déneigement de la voirie communale pour un montant de 3 374,38F TTC.

Questions diverses

• Le secrétariat de mairie sera fermé pendant la semaine du 15 au 20 avril (congés payés de la secrétaire).

• La Centrale de restauration approuve les modifications des articles de la convention cantine demandées par la commune.

Commission Jeunesse et Sport

Réunie à plusieurs reprises, la Commission Jeunesse et Sport de la municipalité de Villiers-sous-Grez propose les activités sportives suivantes :

1. Tournoi de football de Villiers-sous-Grez

Organisé par la Commission Sports avec le concours de l'Amicale villaronne et l'Entente sportive de la forêt, un tournoi de football aura lieu **le samedi 1er juin 1996 sur le stade de Villiers-sous-Grez.**

Quatre équipes sont engagées :
– l'Entente sportive de la forêt ;
– le Barreau de Paris ;
– l'équipe de la société Sun Microsystem ;
– l'équipe de Villiers-sous-Grez (sous la direction de Bernard Darré et Daniel Szymanski auprès de qui il convient de faire acte de candidature).

Il y aura deux matchs le matin à 9 h 30 et 11 heures (deux périodes de 25 minutes et une mi-temps de 10 minutes entre les équipes 1 contre 2 et 3 contre 4, avec tirage au sort à la mairie de Villiers).

Le match pour la troisième place aura lieu à 15 heures et la finale à 16 h 30.

Un repas champêtre sera offert aux membres des quatre équipes (y compris les remplaçants), les accompagnateurs ayant à règler un prix d'environ 60 F, tandis qu'une buvette avec boissons, casse-croute, etc. sera tenue par l'Amicale Villaronne.

La remise de la coupe aux vainqueurs aura lieu vers 18 heures au foyer rural, sous la présidence de M. Jean-André Morin, Maire de Villiers-sous-Grez et en présence de M. Pierre Bacqué, Conseiller général.

Tous les habitants de Villiers-sous-Grez sont invités à assister à cette grande journée, et spécialement les enfants à partir de 6 ans, jusqu'à 15 ans pour lesquels sera organisé un concours de tir au but.

2. Jeux forestiers de l'E S F

L'Entente sportive de la forêt organise à Villiers-sous-Grez les cinquièmes jeux forestiers, **le dimanche 30 juin 1996 sur le stade de Villiers-sous-Grez.**

Les jeux forestiers consistent en divers défis sportifs récompensés par une remise de médailles à chaque épreuve.

Tout le monde y participe.

... il y aura :
– cross country
– tir à l'arc
– javelot
– lancer de poteaux
– mur d'escalade
– lancer de bûches et bûchettes,
– déplacement de stères de bois
– sciage au passe-partout
– jeu de palets
– tir de fléchettes
– course à la brouette

et comme attraction... le must des sensations... le saut à l'élastique, du haut d'une grue.

Pendant toute la journée, il y aura expositions, démonstrations diverses telles que chiens de traineaux Taïga, démonstration de bûcherons, tailleur de bois, etc.

La journée sera animée par un orchestre de jazz et des cors de chasse.

Il y aura une restauration buffet-buvette.

Le village de Villiers-sous-Grez sera fier d'accueillir 2 à 3 000 personnes tout au long de cette journée...

En plus naturellement des fidèles Villarons.

3. Les jeunes ont enfin une salle.

Les jeunes de Villiers-sous-Grez, membres de la Commission Jeunesse et Sport, François Szymanski, Carine Boin et Sabrina Delespierre, ont souhaité, dès la première réunion de cette commission :
– la mise à la disposition d'une salle dans le foyer rural ;
– la création d'un terrain de basket.

La première demande a été satisfaite.

La deuxième pourrait l'être en 1997 (problème budgétaire important).

La salle des jeunes a été inaugurée le 9 décembre 1995 et est ouverte (non pas de 7 à 77 ans) mais à partir de 14 ans (sur demande faite auprès des responsables, François Szymanski, Céline Moret et Laurence Leroy).

Aidés par des habitants de Villiers-sous-Grez, les jeunes ont meublé leur salle et ont obtenu de l'Amicale villaronne le prêt d'un magnétoscope et d'un téléviseur.

Cependant, la rédaction du Plume-tambour estime que cela n'est pas suffisant et souhaite donner la parole à la jeunesse de Villiers-sous-Grez.

Une page leur est désormais réservée pour :
– parler de leurs problèmes ;
– rédiger des chroniques sur ce qui les intéresse ;
– lancer des débats sur les sujets qui leur tiennent à cœur.

ROULEZ TAMBOUR ... à vos plumes !

Philippe BEAUDOIN

VIVONS DANS LE CALME

Nous sommes nombreux à apprécier les promenades sur nos chemins forestiers...

Pour conserver le calme et la sécurité, il est demandé aux conducteurs de motos tout terrain (ainsi qu'à leur parents) de cesser ce plaisir dangereux.

J.-A. MORIN

Ils nous ont rendu visite

Maurice Baquet

Vendredi 2 février, sur les coups de 21 heures apparut, sur la scène du foyer rural, un joyeux jeune homme de 84 ans passés. Armé de son violoncelle et de son archet, il riait à l'avance des bons mots qu'il allait nous dire, des surprises qu'il avait concoctées avec son complice le pianiste Christopher Beckett.

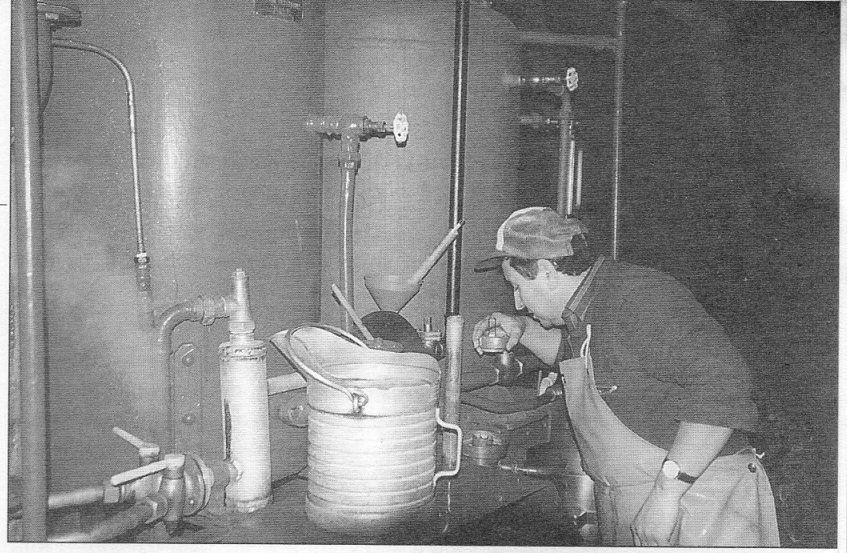
Merci M. Baquet pour cette superbe soirée où l'humour, la musique, la poésie et la joie de vivre se mêlèrent pour notre plus grand bonheur.

Annie UNION



Le bouilleur de cru et le distillateur

Depuis des années, à la sortie du village sur la route de Larchant, apparait, lorsqu'arrivent janvier et février un étrange abri, bizarre et odorant : le distillateur ambulant vient de s'installer.



Dès que nous approchons de cette étrange et merveilleuse machine, des vapeurs de prune, de poire et d'autres fruits plus odorants les uns que les autres, se dégagent de cet ensemble métallique où le cuivre domine. "La part des anges" voilà le joli nom dont on a paré ces odeurs.

Cette distillerie ambulante âgée d'environ 75 ans était à l'origine tirée par des chevaux, mais rien n'a vraiment changé dans le principe, d'ailleurs laissez-moi vous entraîner dans l'étrange alchimie de cette transformation.

Les fruits fermentés sont introduits dans la première cuve et ce jus bout dans le chaudron à environ 150° centigrade, puis ce liquide sort par un "col de cygne" en inoxydable, passe dans une "colonne de rectification" avant de s'engouffrer dans le serpentin refroidi en permanence. De cette condensation naît l'alcool de fruit qui titre alors 85° d'alcool et sort à environ 20° centigrade, enfin par une adjonction d'eau, le titre alcoolique est ramené à 50° , c'est ce que l'on appelle la "pesée" (notre photo).

Le temps nécessaire à ces différentes opérations est d'environ 1 h 45. Le rendement est d'un litre d'alcool pour 10 kg de fruits à noyau et d'un litre d'alcool pour 20 kg de poires.

Certaines familles détiennent encore le "privilège" des *bouilleurs de cru* qui leur donne le droit d'obtenir 10 litres d'alcool sans taxe, mais n'importe quelle personne possédant des arbres fruitiers peut, si elle le désire, faire fabriquer son alccol par le distillateur dès lors qu'elle s'acquitte du paiement de la taxe.

Tous les ans, nous avons la chance de recevoir l'un des derniers distillateur aux yeux pétillants, à la voix chaude et passionnée dès qu'il parle de son métier. Alors, l'année prochaine, allez donc lui rendre visite et sentir cette fameuse "part des anges"... avec modération !

P. B.

Les acteurs du village

Jean-Pierre et Muriel Sorin

Interviewer Muriel Sorin née Éteve, boulangère de notre village, est une gageure.

Toujours du monde dans sa boutique, on n'ose lui prendre ses quelques moments de repos, et pourtant, cela s'imposait : la boulangerie est bien le centre incontournable du village.

Non pas seulement parce qu'on y échange, comme chez les autres (trop rares) commerçants les propos du jour, mais parce que sa disparition, comme celle de l'école, constituerait un moment grave de la vie de notre village.

C'est une toute jeune femme qui débarque à Villiers-sous-Grez il y a huit ans (on peut dire son âge, elle n'a pas trente ans !) mais qui s'installe en connaissance de cause.

Née à Fontainebleau d'une famille maternelle de Souppes et paternelle de Bransles, c'est une pure seine-et-marnaise, tandis que son mari, Jean-Pierre, l'est quasiment puisqu'il a vécu à Nangis, berceau familial, que l'on peut "presque"

assimiler à la Seine-et-Marne.

Lorsque les Sorin succèdent (pas tout-à-fait directement) à Madame Lenoble, boulangère pendant trente-deux ans, on n'imagine pas que les "gamins" vont s'implanter durablement et sinon faire oublier Madame Lenoble, c'est impossible, du moins donner un style personnel à leur activité.

Leur chance a peut-être été de démarrer (c'est leur première affaire) à un moment où le pain, décrié depuis plusieurs décennies par de stupides diététiciens, fait plus que revenir à la mode, et s'impose comme une denrée indispensable pour l'équilibre nutritionnel des humains.

Certes, les rations des J 3 et des adultes pendant la période de l'occupation (300 à 500 grammes de pain par jour !) sont loin d'être à nouveau atteintes, mais régulièrement les Français se mettent à remanger du pain (150 grammes en moyenne).

C'est notamment parce que des boulangers intelligents, consciencieux, en un mot professionnels, offrent à la clientèle, outre le pain de base et l'incontournable baguette, des pains spéciaux.

Car, ce n'est pas moins de dix-huit pains différents que Jean-Pierre Sorin et son apprenti, Sébastien Leroy, (qui vient d'avoir son CAP et qui prépare son BEP) ont préparé pour les fêtes de Noël : outre le pain classique, c'est le bûcheron, le pain de seigle, le campagne, petit, grand, boule, le pain au lard, aux noix et au gruyère, le crocodile, la tortue, la ficelle, le pain de mie, la navette, la couronne, la petite ficelle et le grand maousse (2 kilos).

Tout le monde sait qu'un boulanger ne peut plus vivre sur le pain classique et c'est à l'honneur des grands professionnels d'avoir imposé de meilleurs pains, peut-être plus chers, mais tellement plus savoureux et nutritifs.

L'autre alternative, celle de certains boulangers de grandes villes, c'est de se faire livrer des pâtes précuites, quand ce n'est pas de la viennoiserie à passer au four à micro-onde !

Personne ne peut s'acheter tous les jours les meilleurs pains, et les plus chers, mais tout le monde peut, de temps en temps, s'offrir, en même temps que le gâteau du dimanche (la patisserie reste traditionnellement un achat de week-end) le pain de fête dont les propriétés utiles ne sont plus à vanter.

Inutile de dire que les Sorin, comme nous tous, ne peuvent que déplorer la disparition des quelques commerces qui restaient encore (même il y a huit ans) à Villiers-sous-Grez.

La recherche d'artisans ou prestataires de service est au premier chef l'affaire du Conseil municipal, ce dont celui-ci est parfaitement conscient.

Cependant, la revitalisation de ceux qui restent est l'affaire de toute la population (en ce qui concerne la boulangerie, la quasi-totalité des habitants de Villiers la fréquente), mais certains s'en tiennent peut-être à des gammes traditionnelles et n'ont pas encore goûté… **"aux dix-huit pains de Maître Sorin"**.

Jean-Paul CLÉMENT

Jean-Marie Fougères

Encore un enfant du pays ! Jean-Marie Fougères, à peine trente ans, a décidé, en 1993, de créer une activité dans notre village.

Fils de Robert Fougères "horibilis parisianus", mais heureusement d'Annie Combes qui descend d'une vieille famille de Villiers, alliée aux Viratel, Champion, Fraix, etc., il est de Villiers depuis toujours.

Après trois ans d'école de charpentier, Jean-Marie Fougères passe son CAP de charpentier-menuisier et vient travailler pendant un an aux établissements Fortier d'Amponville.

Ensuite, il "navigue beaucoup" et fait même le "mousse" dans le secteur du bâtiment où on finit par lui confier des tâches plus intéressantes.

Après son service militaire, il change un peu d'orientation pour devenir technico-commercial dans une société qui vend du matériel pour le bâtiment.

La crise survient et comme beaucoup de jeunes, il est licencié et prend le problème à bras le corps.

Au lieu de hanter l'ANPE, il prend la décision de créer son entreprise artisanale d'entretien de jardins, élagage, clôture, terrassement, avec une petite activité complémentaire de vente de plantes et d'arbustes.

C'est dire qu'il a une bonne clientèle, tant à Villiers-sous-Grez que dans les environs, mais tous les propriétaires de résidences principales ou de résidences secondaires savent-ils qu'ils ont, en Jean-Marie Fougères, un artisan compétent pour les aider dans la culture de leurs jardins ?

Marié depuis trois ans à Mireille Gauchet qu'il n'a pas cherché très loin (Bourron-Marlotte) et qui travaille chez Nina Ricci, il n'a pas encore pensé, pris par ses plantations, à lui-même semer les graines de l'avenir. Et pourtant, il souhaite que notre école perdure dans sa configuration actuelle. Gageons qu'il améliorera sous peu la démographie de l'école.

Pour le village, il souhaite que soit enrayée la disparition d'activités, et qu'au contraire, d'autres apparaissent, sans doute dans le domaine de l'artisanat et de la prestation de services.

Bloc notes

Le chèque emploi-service

Diffusé depuis le 1er décembre 1994 par le réseau bancaire et la Poste, il peut être utilisé comme moyen de paiement du salaire et des cotisations sociales par les personnes qui utilisent les services d'un salarié à domicile.

Deux minutes suffisent pour apprendre à se servir du chèque emploi service. Ces services qui vous sont rendus peuvent être par exemple : des travaux de ménage, la garde occasionnelle de vos enfants, une aide scolaire, le repassage de votre linge, des travaux d'entretien de votre jardin, la garde d'un malade, une aide à domicile, etc.

Les avantages "employeur" sont multiples :

- utilisation très simple du chèque emploi service ;
- vous êtes en règle automatiquement pour les cotisations sociales ;
- vous êtes légalement couvert si un accident du travail survient ;
- en utilisant le chèque emploi service, vous bénéficiez de la réduction d'impôt attachée aux emplois familiaux, Cette réduction est égale à 50 % du montant des dépenses

effectuées au titre de l'emploi d'un salarié à domicile au cours de l'année 1996 dans la limite de 90 000 F (soit une réduction d'impôt maximale de 45 000 F).

Le bénéfice de cette réduction d'impôt peut être cumulé avec celui prévu :
– au titre de l'hébergement dans un établissement de long séjour ;
– au titre des frais de garde des jeunes enfants à l'extérieur de votre domicile.

Les avantages "salarié" sont multiples :
– vous bénéficiez de tous les droits sociaux (assurance maladie, vieillesse, chômage, retraite complémentaire, contribution sociale généralisée) et vous recevez tous les mois une attestation d'emploi récapitulant vos heures de travail déclarées ;
– vous êtes assuré en cas d'accident du travail ;
– vous augmentez votre retraite légale ;
– l'utilisation du chèque emploi service est très simple : il suffit que vous le déposiez sur votre compte chèque ;
– si vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez bénéficier du chèque emploi service tout en continuant à être indemnisé en partie : le total de vos chèques emploi service du mois ne doit pas dépasser 70 % de votre ancien salaire mensuel. Au delà de 70 %, il n'y a plus d'indemnisation pour le mois en cours ;
– vous avez tout avantage à demander à votre employeur de vous payer avec des chèques emploi service. **C'est votre intérêt et aussi le sien.**

Où et quand vous procurez un chéquier emploi service ?

Quand vous le voulez, vous faites votre demande dans l'établissement qui gère habituellement votre compte chèques (agence bancaire, bureau de poste, Caisse d'épargne, correspondant du Trésor public). Une fois votre demande d'adhésion remplie, vous autoriserez le prélèvement automatique des cotisations sociales sur votre compte. Quelques jours plus tard, votre chéquier vous sera remis dans les conditions habituelles pratiquées par l'établissement qui tient votre compte chèque.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez vous procurer en mairie une brochure détaillée ou encore vous adresser directement au Trésor Public à La Chapelle la Reine . Annie UNION

Écrivains de demain ?

Vous avez moins de vingt ans et l'envie d'écrire parfois vous démange ? Vous rêvez d'obtenir un jour le Goncourt, de devenir l'auteur d'un best-seller ? Pourquoi pas ?

Alors n'hésitez pas et participez au "Prix de la Jeune Nouvelle", concours organisé chaque année par la ville de Nemours et la bibliothèque municipale. Peut-être naîtra ainsi une vocation d'écrivain.

Le thème de l'année dernière était "Musiques". Cette année, ce sera "La nuit".

Pour tout savoir sur le concours, procurez-vous à la mairie de Villiers-sous-Grez la brochure explicative éditée par l'inspection départementale de l'Éducation nationale, ou encore téléphonez au 64 28 31 17. Janine HÉRISSON

À la maison des permanences de La Chapelle-la-Reine (4 rue du Général De Gaulle)

Vous pouvez rencontrer :
– l'assistante sociale : Mme Ceraudo. Prendre rendez-vous au 64 24 39 02 pour un entretien le lundi matin.
– l'assistante sociale du régime agricole (MSA) : les 1er mardis de 9 h 30 à 12 h, les 3e mardis de 9 h 30 à 11 h, les 2e et 4e mardis de 9 h à 12 h. Tél. : 64 24 39 02.
– C.N.A.V.T.S. (Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés) : les 1er, 3e et éventuellement 5e jeudis de 14 h à 16 h 30. Tél. : 64 24 39 02.
– C.I.C.A.S. (Centre d'information et de coordination de l'Action sociale) : 3e mardi de 11 h à 12 h.
– Caisse d'allocations familiales : Mme Partouche. Tous les mardis de 13 h 30 à 15 h 30. Tél. : 64 69 10 39.
– Sur la place du marché à La Chapelle, tous les mardis de 9 h 30 à 11 h 30 stationne le camion de la Sécurité sociale.
– À Bébé accueil (29 avenue de Fontainebleau), un représentant de la P.M.I. (Protection maternelle et infantile) vous recevra sur rendez-vous les 4e lundis après-midi. Tél. : 64 24 39 66.
– À la mairie de La Chapelle M. D. Julia, député, assure sa permanence le 2e samedi de 9 h 30 à 10 h 15. A. U.

A.C.A.D.

L'Association cantonale d'aide à domicile, présidée par Mme Bourhis, est à votre service pour vous soulager des divers travaux de la maison : ménage, courses, préparation des repas, démarches administratives…

Qui peut bénéficier de ces services ?
– les personnes agées ou handicapées ;
– toute personne malade ou sortant de l'hôpital ;
– les mères de famille en instance de maternité ou surchargées.

Quelle que soit votre situation, une aide à domicile peut être mise à votre disposition immédiatement .

Lorsque l'aide à domicile n'est plus suffisante en volume d'heures, notre association vous propose alors les services d'une garde de jour, de nuit, une assistante de vie ou une employée de maison.

Que vous choisissiez l'une ou l'autre de ces possibilités, vous avez droit à une réduction d'impôt égale à 50 % de vos versements.

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous soit à :
– la mairie de Villiers-sous-Grez ;
– A.C.A.D. : Mme Albino, 64 24 33 75
tous les jours de 14 h à 17 h 30 sauf le mercredi
4, rue du Général-de-Gaulle
77760 La Chapelle-la-Reine A. U.

Comme tous les ans, participez à la

JOURNÉE 3 BALLES,

tennis, pétanque & ping-pong

au tennis club de Villiers-sous-Grez

le dimanche 26 mai 1996

Début des festivités à 9 h

Participation :
– inscription aux tournois 10 F par personne ;
– repas 40 F par personne.

Venez nombreux, même si vous ne faites pas parti du club, et pour cela, inscrivez-vous chez :

– Frédéric Pardon, 11 rue Gabriel-Bachet (64 24 25 83)
– Laure Poulain, 4 rue René-Lefebvre (64 24 26 63)
– Dominique Viron, 4bis rue René-Lefebvre (64 24 26 31)

La vie des associations

Club amitié et loisirs des aînés de Villiers-sous-Grez

Le 22 janvier 96 nous avons tenu l'assemblée générale ordinaire. Le quorum étant atteint, nous avons délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- bilan des réalisations en 1995 : 2 sorties au théâtre de Nemours (gratuites pour les membres du club), vente de brioches, brocante ;
- compte rendu financier ;
- élection des membres du bureau : à l'unanimité les sortants ont été réélus ;
- projets pour 1996 : nous souhaitons organiser une sortie à Olivet (parc floral et promenade en bateau sur le Loiret). Nous irons aussi au théâtre et la brocante aura lieu le 1er septembre. Nous projetons aussi d'acheter une photo aérienne.

À la suite de notre assemblée générale, la gendarmerie nationale a fait une conférence passionnante sur la sécurité routière. Pour clôturer cet après-midi, un goûter a été offert à l'assemblée.

Le président Raymond Champion après avoir remercié et fait appel à de nouveaux "aînés" pour renforcer nos rangs, a levé la séance à 18 h.

André Surget

Les premiers pas d'*Amalgame*

Que manquait-il à Villiers après la musique et le théâtre ? Un salon des arts. L'exposition qui a eu lieu le week-end du 28 et 29 janvier a offert aux visiteurs de Villiers et d'ailleurs une occasion de découvrir un autre aspect de la création artistique. Si la météo ce week-end là était maussade, au foyer les artistes eux avaient l'humeur joyeuse. Tous ont été enchantés de rencontrer de nombreux visiteurs ; visiteurs ravis de l'accueil chaleureux des artistes et de la qualité de l'exposition.

Amalgame est sollicitée par les communes de la région, de ce fait nous avons exposé à Flagy en mars et à Buthiers en avril en coordination avec les élèves BTS commerciaux de Blanche-de-Castille. MM. Hiest, sénateur, et Frot, conseiller général, nous ont cordialement invités dans leur commune respective, les 13-14 mai à La Madeleine, et en septembre à Égreville. Nous vous invitons donc à suivre cette association qui promet.

La présidente : M. Perthuis-Santos

Association des boulistes de Villiers-sous-Grez

Voilà l'arrivée de la saison de boules en plein air. La demande des licences pour 1996 se fait dès maintenant. Le prix est de 200 F par adulte assurance comprise, de 50 F pour les jeunes de 16 à 18 ans et gratuit pour les enfants de 8 à 15 ans.

Une école de boule fonctionne dès le printemps le mercredi. Elle est dirigée par des moniteurs agréés. Pour tous renseignements, téléphoner à M. Serge Picard au 64 24 26 04.

Premier bon résultat de l'année au boulodrome couvert d'Auxerre : L'équipe Delcelier a été demi-finaliste, le 4 février, d'un 32 quadrettes toutes catégories.

Serge Picard

Agenda

Municipal

29 avril	Conseil municipal
23 mai	Conseil municipal
24 juin	Conseil municipal

Pratique

13 mai	ramassage des monstres
24 mai	balayage des rues
29 mai	Kangourou de 10 h 45 à 13 h
17 juin	ramassage des monstres
15 juillet	ramassage des monstres
26 juillet	balayage des rues
19 août	ramassage des monstres

Le calendrier Kangourou complet vous a été distribué, de plus il est affiché en mairie.

Récréatif

8 mai	Commémoration et remise des prix concours d'idées	Municipalité
11\12 mai	Exposition *produits du terroir*	Amicale villaronne
1er juin	Tournoi de football	Commission des sports, ESF & Amicale villaronne
15 juin	18 h 30 : inauguration de l'Allée Jean Tardieu 20 h 30 : soirée Jean Tardieu (spectacle *comment ça va sur terre*)	Conseil municipal Atelier-Théâtre-Musique (ATM)
23 juin	Kermesse de l'école	Instituteurs, enfants, parents
30 juin	Les jeux forestiers	ESF
13/14 juillet	Repas et bal	Amicale villaronne
21 juillet	1er concours de 32 doublettes	Association des boulistes
3 août	2e concours de 32 doublettes	Association des boulistes